



Que faire lorsque l'on a perdu l'acte de propriété de son logement ?

Vérfifié le 18 novembre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous pouvez obtenir une copie de votre acte de propriété auprès de votre notaire ou auprès du service de publicité foncière. Ces copies sont payantes.

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

Demande auprès du notaire

Le notaire conserve l'original de votre acte de propriété, appelé la *minute*.

Vous pouvez contacter l'étude de votre notaire pour obtenir une [copie de cet acte \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3167\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3167). Elle vous sera facturée pour couvrir les frais de désarchivage et de copie. Ces frais varient selon les études.

Où s'adresser ?

- [Notaire](https://www.notaires.fr/fr/annuaires-notaire)  (https://www.notaires.fr/fr/annuaires-notaire)

Demande auprès du service de publicité foncière

Achat à partir de 1956

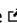
Le service de publicité foncière est un service administratif et fiscal où sont enregistrés les actes notariés. Vous pouvez obtenir une copie de votre acte de propriété auprès du service de la publicité foncière dont dépend votre bien. La copie est payante (6 € à 30 € selon le type de document).

La demande se fait par le biais d'un formulaire envoyé de préférence par lettre recommandée avec avis de réception.


Copie de documents (acte de vente, donation, règlement de copropriété...) enregistrés après le 1er janvier 1956

Cerfa n° 11187*05 - Ministère chargé des finances

Autre numéro : 3236-SD

Accéder au
formulaire 

(https://www.impots.gouv.fr/portail/formulaire/3236-sd/demande-de-copie-de-documents-pour-la-periode-compter-du-1er-janvier-1956)

 Consulter la notice en ligne

- [Notice - Formulaires de publicité foncière](https://www.impots.gouv.fr/portail/files/formulaires/3241-not-sd/2019/3241-not-sd_1554.pdf)  (https://www.impots.gouv.fr/portail/files/formulaires/3241-not-sd/2019/3241-not-sd_1554.pdf)

Achat avant 1956


Le service de publicité foncière est un service administratif et fiscal où sont enregistrés les actes notariés. Vous pouvez obtenir une copie de votre acte de propriété auprès du service de la publicité foncière dont dépend votre bien. La copie est payante (6 € à 30 € selon le type de document).

La demande se fait par le biais d'un formulaire envoyé de préférence par lettre recommandée avec avis de réception.


Copie de documents (acte de vente, donation, règlement de copropriété...) enregistrés avant le 1er janvier 1956

Cerfa n° 11273 - Ministère chargé des finances

Autre numéro : 3231-SD

Accéder au
formulaire 

(https://www.impots.gouv.fr/portail/formulaire/3231-sd/demande-de-copie-de-documents-pour-la-periode-anterieure-au-1er-janvier-1956)

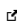
 Consulter la notice en ligne

▸ > [Notice - Formulaires de publicité foncière](https://www.impots.gouv.fr/portail/files/formulaires/3241-not-sd/2019/3241-not-sd_1554.pdf)  (https://www.impots.gouv.fr/portail/files/formulaires/3241-not-sd/2019/3241-not-sd_1554.pdf)

Services en ligne et formulaires

- Copie de documents (acte de vente, donation, règlement de copropriété...) enregistrés avant le 1er janvier 1956 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R47482>)
Formulaire
- Copie de documents (acte de vente, donation, règlement de copropriété...) enregistrés après le 1er janvier 1956 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R47480>)
Formulaire

Pour en savoir plus

- [Portail des services en ligne des notaires de France](https://notaviz.notaires.fr/)  (<https://notaviz.notaires.fr/>)
Notaires de France

COMMENT FAIRE SI...

- [J'achète un logement](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15913) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15913>)

Tous les comment faire si... (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/comment-faire-si>)